

D'où vient la laïcité ?

Un peu d'étymologie

Le latin ecclésiastique laicus, “commun, qui est du peuple” et “qui n’est pas clerc”, provient du grec λαϊκος, laïcos (lui-même issu de λαος, laos, “peuple”), “qui concerne le peuple, du peuple” et aussi “laïque” (opposé à κληρικοσ, “membre du clergé”). Il a fourni au français la première forme lai, “illettré” (vers 1150, chez Wace), puis “qui n’appartient pas au clergé” (vers 1170). Ensuite est apparue la forme laïque (1487, Loys Garbin). Depuis le Dict. de l’Acad. de 1798, mention : le masc. est parfois laïc.

On voit que dès les origines laïc était à religieux à peu près ce que la “société civile” est aujourd’hui au “politique”.

Que nous donne Littré ? (1867)

lai adj. Laïque : Un conseiller lai [cit. de Montesquieu]. **Frère lai, moine lai**, frère servant qui n’est point destiné aux ordres sacrés. On a dit aussi **sœur laie**, pour sœur converse, qui est seul usité maintenant. ◇ Autrefois, **moine lai** se disait d’un laïque, ordinairement homme de guerre invalide que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale pour y être entretenu. ◇ s.m. **Les lais**, les laïques. Les clercs et les lais.

laïque adj. ◇ 1° Qui n’est ni ecclésiastique ni religieux [cit. de Bossuet et, au fig., de Voltaire]. ◇ Subst. Un laïque, une laïque [cit. de Bossuet et Fénelon]. ◇ 2° Qui est propre aux personnes laïques : Condition laïque [cit. de Rousseau].

laïcal adj. Qui a rapport aux laïques, par opposition à clérical. [cit. de Pithou, auteur du XVI° s].

laïcat s.m. Les laïques, le monde laïque. [Supplément de 1877].

laïcisme s.m. ◇ 1° Nom d’une doctrine répandue au XVI° s. en Angleterre, qui reconnaissait aux laïques le droit de gouverner l’Église. ◇ 2° L’ensemble, le caractère des laïques [cit. du J.O du 18 avril 1877].

laïcité s.f. Caractère laïque : « Au sujet de l’enseignement laïque..., le Conseil [général de la Seine] a procédé au vote sur la proposition de la laïcité, qui a été repoussée » (*La Patrie*, 11 novembre 1871).

Le Grand Robert en 6 vol. (2001)

lai presque identique à Littré

laïcat Ensemble de chrétiens non ecclésiastiques à l'intérieur de l'Église catholique [cit. de l'Express, 1972]

laïcisateur n. et adj. (1913, Proust). (Personne) qui prône ou qui favorise la laïcisation.

laïcisation n.f. (vers 1870). Action de laïciser ; résultat de cette action. Laïcisation de l'enseignement, action d'écartier tout esprit confessionnel de l'enseignement officiel. **Spécial.** Remplacement d'un personnel religieux par un personnel laïc : Laïcisation d'un hôpital [cit. de Péguy et de Duguit, *Traité de droit constitutionnel*].

laïciser v.tr. (vers 1870). ◇ 1° Rendre (qqn, une pensée, un sentiment...) laïque. [cit. Martin du Gard]. **Spécial.** (en parlant du clergé, d'un prêtre). Faire perdre sa qualité de prêtre [cit. d'A. Billy]. ◇ 2° Organiser suivant les principes de la laïcité : *La Révolution a laïcisé l'État-civil. Laïciser les institutions, l'administration d'un pays. Laïciser une école, un hôpital en remplaçant le personnel religieux par des laïques. Laïciser l'enseignement.*

laïcisme n.m. (1840-42, *Compl. Du Dict. de l'Acad. fr.*). ◇ 1° Ancien. "Doctrines tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement de l'Église" (Acad.). ◇ 2° (XX° s.). Mod. "Doctrines qui tend à donner aux institutions un caractère non religieux" (Acad.) [cit. de J. Benda].

laïciste adj. et n. (1959). Partisan du laïcisme (au sens 2), appliqué en France à la scolarité : *Des organisations laïcistes.*

laïcité n. f. (1871, in Littré). ◇ 1° Caractère laïque. ◇ 2° « Conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique » (René Capitant). *Les principes de la laïcité* [cit. de Renan et J. Romains]. **Par ext.** Caractère de ce qui est organisé selon la laïcité : *La laïcité de l'enseignement.* [cit. de Donnedieu de Vabres].

Annexes

laïquement adv. (rare) De manière laïque [cit. de Péguy, 1913] (in Trésor de la langue française, Tome X, 1983).

N-B. Les Datations et documents lexicographiques de l'ILF (Institut de la langue française) relèvent en 1980 l'adj. composé **laïco-marxiste**, dans un livre de B. Legendre, *Le stalinisme français* (Seuil), mais on ne trouve enregistré dans aucun dictionnaire l'adj. péjoratif **laïcard**, que l'on entend pourtant assez souvent de la bouche de politiciens de droite, et qui apparaît pour la première fois à l'écrit le 22 février 1979, dans une revue intitulée *Pourquoi pas ?*